



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°001/CA/RENADE /CONAKRY/2025

Objet : le RENADE exige que le procureur général de Genève prenne des mesures immédiates concernant notre dénonciation/plainte.

Conakry, le 06 septembre 2025 - Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que, le 28 août 2025, nous avons envoyé un courrier recommandé international aux autorités judiciaires de la Confédération suisse pour demander des informations sur l'état d'avancement de notre dénonciation /plainte contre une multinationale suisse et ses complices guinéens, accusés de corruption aggravée et de livraison de carburant toxique à la population guinéenne.

Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) rappelle qu'à la suite de la réponse du Département Fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse à notre protestation, nous avons déposé une dénonciation/plainte en novembre 2024 contre Monsieur Jean-Claude Gandur, Addax and Oryx Group (AOG), Addax Energy SA, Moussa Diao, CEO d'Oryx Energies, et leurs complices guinéens pour des faits de corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêt et favoritisme liés à la signature du contrat d'approvisionnement en carburant et la livraison de carburant toxique à la population guinéenne.

Après plus de huit (8) mois de silence assourdissant, le peuple guinéen attend avec impatience des informations officielles sur l'ouverture d'une enquête impartiale, transparente et indépendante. Face à cette situation, le RENADE exige du procureur général, Monsieur Olivier Jornot, du Ministère public de la République et Canton de Genève, qu'il prenne des mesures immédiates concernant la dénonciation/plainte que nous avons déposée à son parquet. Nous demandons également qu'il rende compte des suites données à cette affaire, afin que nos droits soient respectés.

Le Conseil d'administration

Contact de presse : Renadeguinee@gmail.com